

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

Révision: 27 novembre 2024

Date de publication précédente: 17 décembre 2018

No de fiche: 374B-12a

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC CS2 (Partie B)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: A utiliser comme revêtement sur des surfaces préparées adéquatement et sur lesquelles on s'attend à de faibles expositions à l'abrasion ou à des produits chimiques.

Utilisations déconseillées: Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeler Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amérique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Toxicité aiguë, Catégorie 4, H302
Toxicité aiguë, Catégorie 3, H331 (brouillard)
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B, H360F
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 2, H373 (orale)
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 1, H410

2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:	H302 H315 H318 H317 H331 H360F H361d H373 H410	Nocif en cas d'ingestion. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Toxique par inhalation. Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence:	P201 P202 260 P264 P270 P271 P272 P273 P280 P302/352 P304/340 P305/351/338 P310 P308/313 P363 P391 P405 P501	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards/les aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Recueillir le produit répandu. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

2.3. Autres dangers

Bisphénol-A, 4-Nonylphénol, ramifié: substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	10-40	135108-88-2	Acute Tox. 3, H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 3, H412
Diéthylènetriamine*	5-10	111-40-0	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 4, H302/312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335 Skin Sens. 1, H317
Bisphénol-A	3-7	80-05-7	Repr. 1B, H360F STOT SE 3, H335 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

4-Nonylphénol, ramifié	1-5	84852-15-3	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410 (Facteur M, toxicité aiguë/chronique: 10)
Tétraéthylènepentamine	1-5	112-57-2	Acute Tox. 4, H312/H302 Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	0,1-0,9	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 5, H303 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT RE 2, H373 (système respiratoire, inhalation)

Autres Ingrédients:

Silice (Quartz)

1-3

14808-60-7

Non classé**

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

*Ce composant est toxique par inhalation en cas de vaporisation ou de création d'un aérosol/brouillard. Voir la section 11 pour des informations supplémentaires sur la toxicité.

**Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

¹Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH**SECTION 4: PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.
- Contact avec l'épiderme:** Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Consulter un médecin.
- Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Contacter immédiatement un médecin.
- Ingestion:** Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau et lui faire boire de petites quantités d'eau. Contacter immédiatement un médecin.
- Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les brouillards. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risque de lésions oculaires graves. Irritant pour la peau. Les fortes concentrations de vapeur et de brume peuvent causer une violente irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et une haleine courte. Facilement absorbé par la peau, ce produit peut causer des nausées, des maux de tête et un malaise généralisé. Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Peut provoquer une émission de : ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone.

Autres dangers: L'utilisation d'eau peut entraîner la formation de solutions aqueuses très toxiques. Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Rincer les dernières traces d'éclaboussures avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec. Ne pas entreposer près des acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients**

	TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³
Oxyde de méthylène, polymérisé avec la benzèneamine, hydrogéné	SO	SO
Diéthylènetriamine	1 (peau)	4,2
Bisphénol-A	SO	SO
4-Nonylphénol, ramifié	SO	SO
Tétraéthylènepentamine	SO	SO
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	SO	SO
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,025

¹ United States Occupational Health & Safety Administration permissible exposure limits

² American Conference of Governmental Industrial Hygienists threshold limit values

³ Safe Work Australia, Workplace Exposure Standards for Airborne Contaminants

Valeurs limites biologiques

Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Assurez une ventilation suffisante pour maintenir les concentrations au-dessous des limites d'exposition. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA), un appareil respiratoire à adduction d'air (ARAA) ou un appareil respiratoire filtrant (ARF) avec un filtre approprié (par ex.: type de filtre EN A-P2). Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc naturel ou néoprène).

Diéthylènetriamine:

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture*
Immersion	néoprène	0,65 mm	> 480 mn
Projection	caoutchouc naturel	0,6 mm	> 60 mn

*Déterminé selon la norme EN374.

Protection des yeux et du visage: Masque de protection avec lunettes de protection dessous.

Autres: Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	pâte	pH	n'est pas applicable
Couleur	havane	Viscosité cinématique à 40 °C	6400 cSt @ 25°C
Odeur	odeur d'amine	Solubilité dans l'eau	insoluble
Seuil olfactif	n'est pas défini	Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)	n'est pas applicable
Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion/point de congélation	n'est pas défini	Densité et/ou densité relative	1,25 kg/l
% volatil (par volume)	0%	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
Point éclair	121°C	Caractéristiques des particules	n'est pas applicable
Méthode	PM, vase clos	Propriétés explosives	n'est pas défini
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Température de décomposition	n'est pas défini		

9.2. Autres informations

Aucun

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Flammes vives et températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré. Métaux réactifs. Une réaction avec des peroxydes peut provoquer une décomposition violente du peroxyde pouvant entraîner une explosion.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, fragments d'hydrocarbure inflammable et autres émanations toxiques.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. Le personnel souffrant d'allergie, d'eczéma ou de problèmes de la peau, peut être affecté par l'exposition.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: Nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange: 998,6 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Polymère de formaldéhyde et benzénamine, hydrogéné	DL50, rat	449 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, rat	1080 mg/kg
Bisphénol-A	DL50, rat	3250 mg/kg
4-Nonylphénol, ramifié	DL50, rat	1300 mg/kg
Tétraéthylènepentamine	DL50, rat	2100 mg/kg
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, rat	2413 mg/kg

Par voie cutanée: Facilement absorbé par la peau, ce produit peut causer des nausées, des maux de tête et un malaise généralisé. Peut être nocif par contact cutané. ETA-mélange: 2922 mg/kg.

Substance	Essai	Résultat
Polymère de formaldéhyde et benzénamine, hydrogéné	DL50, rat	2673 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, lapin	1045 mg/kg
Bisphénol-A	DL50, lapin	3600 mg/kg
4-Nonylphénol, ramifié	DLLo, lapin	3160 mg/kg
Tétraéthylènepentamine	DL50, lapin	660 mg/kg (RTECS)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50, rat	20009 mg/kg

Par inhalation: Toxique par inhalation (aérosols/brouillard). Les fortes concentrations de vapeur et de brume peuvent causer une violente irritation des yeux et du système respiratoire, des maux de tête, des étourdissements, des nausées et une haleine courte. ETA-mélange: 0,76 mg/l (brouillard).

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 h	> 0,07-<0,3 mg/l/4 h (brouillard)
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Bisphénol-A	CL0, rat, 6 h	0,17 mg/l (brouillard, concentration maximale susceptible d'être atteinte)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	DL50 Par inhalation, rat	> 1,49 mg/l (brouillard)

**Corrosion cutanée/
irritation cutanée:**

Irritant pour la peau.

Substance	Essai	Résultat
ARC CS2 (Partie B)	Corrositex® (OECD 435)	Non corrosif
Diéthylènetriamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif

**Lésions oculaires graves/
irritation oculaire:**

Risque de lésions oculaires graves.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation des yeux	Corrosif

**Sensibilisation respiratoire
ou cutanée:**

Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

Substance	Essai	Résultat
Diéthylènetriamine	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

**Mutagenicité sur les
cellules germinales:**

Diéthylènetriamine: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité:

La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

**Toxicité pour la
reproduction:**

Des études d'ingestion du Bisphénol A chez l'animal ont indiqué que ce composé affecte la fertilité. 4-Nonylphénol, ramifié: des études sur des animaux de laboratoire ont montré des effets reproducteurs/tératogéniques. Diéthylènetriamine: ne devrait pas causer de toxicité.

STOT - exposition unique:

Diéthylènetriamine, Bisphénol-A: peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Nonylphénol: 48 h CE50 (daphnie) = 0,0848 mg/l.

12.2. Persistance et dégradabilité

Diéthylènetriamine, Tétréthylènepentamine: une résistance à la biodégradation est prévue. Bisphénol-A, 4-Nonylphénol, ramifié: intrinsèquement biodégradable. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: s'hydrolyse dans l'eau ou avec l'air humide, en libérant du méthanol et des organosilicones; biodégradation 50% (OCDE 301A, 28 jours).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diéthylènetriamine, Tétréthylènepentamine, Bisphénol-A: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable. 4-Nonylphénol, ramifié: la bioaccumulation est possible dans les poissons et les organismes aquatiques. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants.

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Diéthylènetriamine, Tétréthylènepentamine: une très forte mobilité dans les sols est prévue. Bisphénol-A: une mobilité faible à modérée dans les sols est prévue. 4-Nonylphénol, ramifié: devrait être immobile dans le sol.

12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Bisphénol-A, 4-Nonylphénol, ramifié: substances connues pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

RID/IMDG/OACI: UN3082

TMD: UN3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

RID/IMDG/OACI: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRAETHYLENEPENTAMINE)

TMD: SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (TETRAETHYLENEPENTAMINE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: 9

TMD: 9

14.4. Groupe d'emballage

RID/IMDG/OACI: III

TMD: III

14.5. Dangers pour l'environnement

POLLUANT MARIN

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS, F-A, S-F

PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (AMENDEMENT 37-14, 2.10.2.7 DU CODE IMDG)

OACI/IATA: PEUT ÊTRE EXPÉDIÉ SANS RESTRICTION EN CONDITIONNEMENT SIMPLE OU COMBINÉ CONTENANT UNE QUANTITÉ NETTE PAR CONDITIONNEMENT SIMPLE OU INTÉRIEUR DE 5 L OU MOINS. (RÉGLEMENTATION DE L'IATA POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES, 56ÈME ÉDITION, 4.4 PRÉCAUTIONS SPÉCIALES A197)

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations nationales**

Mise en œuvre nationale des Directives CE auxquelles il est fait référence dans la sous-section 15.1.1.
DSL: Inclus dans l'Inventaire

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
BCF: Facteur de bioconcentration
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
DME0: Dose minimale avec effet observé
DSEO: Dose sans effet observé
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
FDS: Fiche de données de sécurité
IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
ND: Non disponible
NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
PEL: Limite d'exposition admissible
(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
SGH: Système général harmonisé
SO: Sans objet
STEL: Limite d'exposition de courte durée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV: Valeur limite d'exposition
VLCT: Valeur limite court terme
Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Acute Tox. 4, H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 3, H331 (brouillard)	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul
Repr. 1B, H360F	Méthode de calcul
Repr. 2, H361d	Méthode de calcul
STOT RE 2, H373 (orale)	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1, H410	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes:

- H302: Nocif en cas d'ingestion.
- H312: Nocif par contact cutané.
- H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318: Provoque de graves lésions des yeux.
- H330: Mortel par inhalation.
- H332: Nocif par inhalation.
- H335: Peut irriter les voies respiratoires.
- H360F: Peut nuire à la fertilité.
- H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
- H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 27 novembre 2024

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.2, 5.2, 7.2, 8.1, 9.1, 11.1, 12.2-12.5, 13, 15, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.